

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre du programme de développement social urbain de la ville nouvelle de Rillieux la Pape, il est prévu d'engager une opération de requalification de la place Boileau dans le quartier des Allagniers.

La place Boileau, entourée de quatre barres totalisant près de 200 logements, dessert des équipements de proximité importants pour le quartier des Allagniers : poste de police municipale, halte-garderie, plate-forme d'insertion et de formation.

Elle accueille, dans sa partie nord, un petit centre commercial qui comprend cinq commerces.

La place Boileau est aujourd'hui un vaste parc de stationnement très dégradé qui nécessite une intervention de requalification.

Les objectifs de cette opération sont les suivants :

- clarifier l'organisation des espaces en identifiant bien les voies de circulation et les stationnements,
- valoriser et améliorer l'accès aux équipements existants,
- améliorer la visibilité et le fonctionnement du centre commercial,
- ménager des transitions entre les immeubles de logements et les espaces publics.

Le coût de cette opération peut être estimé à 5 000 000 F TTC. Pour mener à bien ce projet, un marché de maîtrise d'œuvre pourrait être confié à un architecte ou à un paysagiste associé à un bureau d'études techniques. Le montant des honoraires serait compris entre 450 000 F et 900 000 F TTC.

La commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable et motivé sur cette procédure le 29 juillet 1997.

Une consultation en vue de la désignation d'un maître d'œuvre pourrait être organisée conformément aux articles 104-1 -9° alinéa- et 314 bis -4° alinéa- du code des marchés publics.

La composition de la commission composée comme un jury pourrait être la suivante :

- membres élus :

- . monsieur le président de la communauté urbaine de Lyon, représenté par monsieur le vice-président chargé des marchés publics, président de la commission permanente d'appel d'offres,
- . les cinq membres de la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine ou leurs suppléants, désignés par une délibération du conseil en date du 25 septembre 1995,

- membres désignés par le président du jury en raison de leurs compétences :

. personnalités compétentes :

- * monsieur le vice-président chargé de l'aménagement et du développement urbain ou son représentant, élu communautaire,
- * monsieur le vice-président chargé de la politique de la ville ou son représentant, élu communautaire,
- * monsieur le vice-président chargé des espaces publics ou son représentant, élu communautaire,
- * monsieur le maire de Rillieux la Pape ou son représentant, élu municipal,

. maîtres d'œuvre :

- * monsieur le directeur de la voirie ou son représentant,
- * monsieur le directeur départemental de l'équipement ou son représentant,
- * monsieur Dumetier, architecte urbaniste,
- * monsieur Laverne, paysagiste,
- * madame Hanneltel, paysagiste,

- représentants institutionnels :

- . monsieur le directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant,
- . madame le comptable du Trésor auprès de la communauté urbaine de Lyon ou son représentant.

Les membres libéraux de cette commission pourraient être rémunérés en vertu de la délibération n° 1996-0361 en date du 24 septembre 1996 ;

B - Propose, compte tenu de ces éléments, d'approuver, d'une part, le principe de requalification de la place Boileau - quartier des Allagniers à Rillieux la Pape, d'autre part, la composition de la commission composée comme un jury en vue de sélectionner un maître d'œuvre et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Vu l'avis favorable et motivé de la commission permanente d'appel d'offres en date du 29 juillet 1997 ;

Vu les articles 104-1 -9° alinéa- et 314 bis -4° alinéa- du code des marchés publics ;

Vu sa délibération en date du 25 septembre 1995 et celle n° 1996-0361 en date du 24 septembre 1996 ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le principe de requalification de la place Boileau - quartier des Allagniers à Rillieux la Pape,
- b) - la composition de la commission composée comme un jury en vue de sélectionner un maître d'œuvre.

2° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 1997 et suivants - compte 622 800 - fonction 66.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,